

# ARRETE TEMPORAIRE



257/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : Travaux sur réseau aérien et stationnement de nacelle – Rue de la Pêcherie – Ets ENEDIS**

**Réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de l'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE représentée par Mme Anaïs BERRY en date du 13 octobre 2025.  
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité de tous et de prévenir tout incident ou accident lors des travaux sur le réseau aérien au 21, rue de la Pêcherie,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre des travaux de modification de branchement aérien du réseau Enedis nécessitant le stationnement d'une nacelle au **21 rue de la Pêcherie**, la circulation et le stationnement seront interdits dans cette rue pour la durée d'une journée **entre le 28 octobre 2025 et le 12 novembre 2025**.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur par une signalisation :

- Rue barrée (type KC1)
- Panneau K8.

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3 :** Dans la mesure où l'avancée des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**ARTICLE 4 :** Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Lieutenant Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- Le SDIS 41
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Entreprise CAILLER

Fait à Saint-Aignan, le 14/10/2025  
Le Maire



Eric CARNAT